

PROCES VERBAL

Président de la séance : GALLIEN Jean-François, Maire

Présents : GALLIEN Jean-François, ROUSSET Pierre, MONIER Laurent, VIALLET Florian, BERARD Jérôme, NICOUX-RIVOLLIER Nadège.

Procurations : BERARD Nathalie a donné procuration à NICOUX-RIVOLLER Nadège

Absents : AUDIBERT Frédéric, DIOUDONNAT Didier, BERARD Nathalie.

Le quorum est atteint avec 6 présents

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : NICOUX-RIVOLLIER Nadège

APPROBATION PROCES VERBAL : Approbation du Procès-verbal de la séance du 04/07/2025.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 29-2025 : Bâtiment la poste CAP 43

Monsieur le Maire rappelle à ses conseillers que des travaux sont prévus sur l'ancien bâtiment la poste. Divers devis ont été établis, ils s'élèvent à la somme de 74.832,68 € HT.

Des aides sont déjà obtenues de la CAPEV : 7.500 €, et de l'état au titre de la DSIL : 18407 €.

Ces travaux sont aussi éligibles à une aide du département au titre du CAP 43 2^{ème} appel à projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE une aide du département au titre du CAP 43 2^{ème} appel à projet, pour un montant de 18959 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande et à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

OBJET DE LA DELIBERATION N° 30-2025 : Bâtiment la poste LEADER

Monsieur le Maire rappelle à ses conseillers que des travaux sont prévus sur l'ancien bâtiment la poste. Divers devis ont été établis, ils s'élèvent à la somme de 74.832,68 € HT.

Des aides sont déjà obtenues de la CAPEV : 7.500 €, et de l'état au titre de la DSIL : 18407 €.

Ces travaux sont aussi éligibles à une aide au titre du programme LEADER

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE une aide au titre du programme LEADER, pour un montant de 15000 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande et à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

OBJET DE LA DELIBERATION N° 31-2025 : Bâtiment ancienne cure – Facture diagnostic -DM

Monsieur le Maire rappelle à ses conseillers que les travaux sont pour l'instant suspendus, mais des diagnostics avaient déjà été lancés, notamment en ce qui concerne l'amiante, le plomb et les champignons.

Monsieur le Maire présente la facture de la SAS AUDIT construction qui s'élève à la somme de 1975 € HT soit 2370 € TTC et précise que les crédits pour cette prestation n'avaient pas été inscrits lors du vote du budget 2025 et qu'il y a donc lieu de prévoir la décision modificative suivante :

C/ 2031 :	+ 2370 €
C/ 2313	- 2370 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative du budget communal 2025 telle qu'elle a été proposée.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement et à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

OBJET DE LA DELIBERATION N° N°32-2025 : Demande achat de terrain PASTRE Hervé (1224 m²)

Monsieur le Maire rappelle, une nouvelle fois à ses conseillers que M. PASTRE Hervé souhaite acquérir une partie de la parcelle sectionale cadastrée section A n°1332 d'une superficie de 1224 m², jouxtant sa propriété.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il avait été évoqué le tarif suivant : 3.05 € les 100 premiers m² et le surplus à 1.52 € du m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable pour la vente de cette parcelle.
- FIXE le prix de vente à 3.05 € les 100 premiers m² et le surplus à 1.52 € du m²
- DECIDE que les frais de géomètre, d'acte notariés et de publication seront à la charge de l'acquéreur
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la consultation des électeurs de la section.

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

OBJET DE LA DELIBERATION N° 33-2025 : Convention avec la CAPEV entretien des sentiers de randonnée et circuits VTT sur le territoire communal.

Monsieur le Maire informe ses conseillers qu'une convention avait été signée avec la CAPEV concernant l'entretien des sentiers de randonnée et circuits VTT mais que celle-ci ne peut être renouvelée, et présente donc la nouvelle convention.

Comme indiqué, la commune s'engage à vérifier le bon état d'usage des chemins empruntés par les PR et les circuits VTT FFC, veille à la qualité de l'environnement direct autour des chemins empruntés, réaliser les travaux d'entretien et de débroussaillage de ces sentiers, et se doit de prévenir la CAPEV dans un délai raisonnable de tout problème concernant la praticabilité de PR ou circuit VTT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les conditions de cette convention.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

OBJET DE LA DELIBERATION N° 34-2025 : Location appartement Mairie M. DEGUINE Jean-Pierre.

Monsieur le Maire rappelle à ses conseillers que Melle CHAUTARD Pauline a quitté l'appartement de la mairie fin juin.

Monsieur DEGUINE Jean-Pierre a posé sa candidature pour occuper celui-ci, le plus rapidement possible. Monsieur le Maire présente les documents qui ont été déposés en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de louer l'appartement de la mairie à M. DEGUINE Jean-Pierre à compter du 12 septembre 2025.
- FIXE le loyer à la somme de 410 € / mois, le montant sera révisable tous les ans à la date anniversaire selon l'indice IRL publié par l'INSEE
- L'eau, l'électricité sont à sa charge, un remboursement des charges OM lui sera demandé annuellement.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail de 3 ans et tout document se rapportant à cette affaire ainsi qu'émettre les titres de recette correspondants.

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

OBJET DE LA DELIBERATION N° 35-2025 : Logiciels WE MAGNUS

Monsieur le Maire présente à ses conseillers la proposition commerciale de la société WE magnus

Le tarif annuel de ce contrat serait de 887.50€ HT et comprendrait l'assistant personnel, la comptabilité, la dette, les immobilisations, élections, Etat-Civil, facturation, gestion des assemblées et délibérations etc...

L'assistance serait toujours assurée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale 43.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition commerciale we magnus (Berger Levrault)

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette.

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

OBJET DE LA DELIBERATION N° 36-2025 : Autorisation passage canalisation assainissement Mme CLAUGE Nadège sur la parcelle cadastrée section A n°838

Monsieur le Maire informe ses conseillers que Mme CLAUGE Nadège souhaite raccorder la maison qu'elle va acquérir, au réseau collectif d'assainissement ce qui obligerait la canalisation à traverser la parcelle communale cadastrée section A n°838, et présente le document de constitution d'une servitude de passage de canalisation établi par Maître CHARROIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord sur ce document.
- AUTORISE Monsieur Pierre ROUSSET, Adjoint au Maire de la commune, à signer la constitution d'une servitude de passage de canalisation pour évacuation des eaux usées, créée dans l'acte de vente d'une maison sise à FIX ST GENEYS cadastrée section A 423 par M. Serge COMTE à Mme Nadège CLAUGE, ainsi qu'il est expliqué ci-dessus.

Pour : 07

Contre : /

Abstention : /

Questions diverses

Travaux DEA : En ce qui concerne le fonds de concours pour la gestion des eaux pluviales, la DEA a présenté une convention de versement d'un fonds de concours pour un prévisionnel de travaux de 80.000 € H.T (dépense qui sera à prévoir sur le budget 2026 au compte 204)

Le conseil décide de ne pas prendre de décision à ce sujet. Monsieur le Maire a demandé à ce qui soit établi un chiffrage des travaux réalisés à ce jour. Dossier mis en attente jusqu'au prochain conseil municipal.

Dès le 15/09 phase revêtement tranchées réalisées.

Sur 30 m² de parcelle sectionale, ont été installées des pompes de relevage, il faudra établir un acte de cession de terrain à la DEA.

Prix de vente de terrain communaux : La fixation des tarifs de vente des terrains sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, prévoir simulations et voir tarifs pratiqués dans les autres communes voisines.

APAVE : Expertise des bâtiments recevant du public. Pour la mairie 2 blocs secours à changer, salle le boîtier alerte incendie est cassé, église toute l'électricité serait à revoir (actuellement 2 messes par an).

Site internet mairie : Solliciter d'autres sociétés pour créer un nouveau site.

La séance est levée à 21H40

La Secrétaire de séance,

NICOUX-RIVOLLIER Nadège



Fait à Fix St Geneys, Le 07/10/2025

M. Le Maire,

GALLIEN Jean-François

Document affiché en mairie et publié sur le site de la mairie le :

